



Versailles, le 26 avril 2009

Rédacteur : Patrick Bouy

**Compte-rendu de la deuxième réunion du Conseil de Quartier Notre-Dame,
le 31 mars 2009**

Personnalités présentes : Thierry Voitellier, Maire-adjoint de Versailles, délégué à la voirie, aux déplacements urbains et à la sécurité,
Yannick Le Guen, Commissaire de Police, chef du Service de sécurité et proximité à Versailles,
Gilbert Simon, Directeur de la Sécurité de la Ville de Versailles,
Gabrielle Thouy, Commissaire de Police stagiaire à Versailles,
Bruno Khaldi, Directeur de la Maison de quartier Notre-Dame.

Présents : Marie Seners, Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Dominique Roucher, Vice-Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Patrick Bouy, Secrétaire Général du Conseil de quartier Notre-Dame,
Bénédicte d'Aboville, Stéphanie Besancon, Ariane de Blic, Nicole Burnet-Larroutis,
Agnès Desplats, Florence de Lalande, Claude Médard, Chantal Rozier-Chabert,
Geneviève Schmitz, Jean-Paul Auberge, Nicolas d'Avout, Eric Bourgeot, Yves Cambier,
Jean Coupu, Jean Deschard, Patrice Gauthier, Laurent Giry, Olivier de La Faire,
Claude Lavaste, Bruno Lockhart, Alain Martin-Prevel (suppléant PEEP) Baudouin de
Monts, Michel Morgenthaler, Léon Olivier, Charles-Henri Rossignol (suppléant Versailles
environnement), Conseillers de quartier.

Absents excusés : Véronique Le Camus, André Coustaury, Dominique de Perthuis, Marc Edeline.
Conseillers de quartier.

Lieu : Maison de quartier, 7 rue Sainte Sophie

Début de réunion : 20 h 30

Fin de réunion : 22 h 45

La Présidente, Marie Seners, introduit cette deuxième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame.

La première partie de la réunion est consacrée aux exposés de Messieurs Simon et Le Guen, suivis de questions/réponses ; la seconde partie à la présentation par Monsieur Voitellier de projets concernant notre quartier, projets sur lesquels le Conseil de quartier sera appelé à faire des propositions au sein de ses Commissions.



1^{ère} partie : présentation de Messieurs SIMON et LE GUEN

Monsieur Simon nous présente la Police Municipale de la ville de Versailles ; elle est composée de 85 personnes se répartissant ainsi :

- 40 ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique)
- 21 agents de Police Municipale
- 22 agents administratifs (répartis sur 4 antennes : rue de Noailles, rue d'Anjou, avenue de Saint Cloud et rue du Parc de Clagny)
- 2 responsables.

Les missions des ASVP sont essentiellement les suivantes :

- Sécuriser les entrées et sorties d'écoles
- Contrôler le stationnement.

A noter que les ASVP n'ont pas les pouvoirs des agents de Police Municipale (par exemple, ils ne peuvent pas verbaliser le non respect des feux rouges ou bien les vélos circulant sur les trottoirs).

Les 21 agents de Police Municipale sont répartis en 3 patrouilles :

la première intervenant de 7 h à 15 h

la seconde de 12 h à 20 h

la troisième de 18 h à 3 h.

La Police Municipale n'a pas les pouvoirs de la Police Nationale ; cette dernière est située 19 avenue de Paris ; on peut la contacter par le 17 ou bien par le 01 39 24 70 00.

Monsieur Le Guen, Commissaire de Police, signale qu'en ce qui concerne les conflits de voisinage, la Police Nationale peut intervenir pour faciliter les choses. Suite à une question déplorant l'ouverture récente d'un bar, « le Brasero », rue du Peintre Lebrun, il répond que cet établissement était en droit d'ouvrir et en règle avec ce que demande la loi.

Monsieur Simon signale que de nouveaux arrêtés municipaux ont été pris récemment concernant d'une part les déjections canines, d'autre part le non-respect des jours et heures de sortie des ordures ménagères et des encombrants .

Les agents de la Police Municipale ont désormais le pouvoir de dresser des procès-verbaux d'un montant de 11 € pour les déjections canines.

Mais ce sont les services d'hygiène qui sont habilités à rechercher les propriétaires des dépôts d'ordures intempestifs, et à leur facturer – après un avertissement - une contribution de 70 € pour participer à leur enlèvement.

Réponses de Monsieur Simon à diverses questions qui lui sont posées :

- Les voitures circulant sur les pistes cyclables, sont effectivement en infraction.
- Les personnes handicapées n'ont pas à payer le stationnement, ni sur les places qui leur sont réservées, ni sur les autres places de stationnement autorisées.
- Une signalétique va être installée pour la piste cyclable du boulevard du Roi.



- Les ASVP se déplacent très souvent par deux : pour éviter d'éventuelles agressions ; pour se former auprès d'un collègue assermenté (le métier étant « pénible », la rotation de personnel est importante)
- Nous sommes équipés d'un appareil nous permettant de détecter objectivement les véhicules bruyants ; et nous verbalisons cette infraction assez fréquemment.

En ce qui concerne la circulation des vélos sur les trottoirs, Monsieur Simon indique que les agents de Police Municipale ont reçu des instructions pour verbaliser sévèrement ces infractions ; d'autre part il signale que les services de la voirie réfléchissent à l'implantation de nouveaux points de stationnement vélos, qui viendraient en plus de ceux déjà existants.

Monsieur Voitellier, Maire-adjoint de Versailles, indique que la sécurité des sorties d'écoles (écoles publiques et écoles privées, sans distinguo) va être renforcée ; à ce propos, Monsieur Simon signale que des parents peuvent se proposer pour assurer cette mission de sécurité ; ils seront alors formés et un gilet (une « chasuble ») leur sera fourni.

Un Conseiller suggère de placer certaines rues du quartier, en Zone 30 ; il pense notamment aux rues Berthier et d'Angiviller.

Un Conseiller déplore que la limitation à 3,5 tonnes, rue du Colonel de Bange, soit si souvent transgressée ; il signale que le montant de la contravention réglementaire (11 euros) n'est pas dissuasive et appelle de ses vœux une opération « coup de poing » de la Police.

En ce qui concerne les ambulances, Monsieur Simon indique qu'elles sont verbalisées si elles utilisent indûment leur alarme ; dans ce même ordre d'idée, Monsieur Le Guen signale qu'il a donné des instructions à ses policiers pour qu'ils respectent strictement les règles d'utilisation de leur propre alarme sonore.

Un Conseiller signale la pollution engendrée Place d'Armes par les cars de tourisme laissant tourner leur moteur ; il lui est répondu que la Police est équipée de sondes permettant de mesurer le niveau de CO2 et que ces cars sont autorisés à faire tourner leur moteur 5 minutes seulement.

Un Conseiller signale combien la rue Carnot (notamment devant l'école Carnot) est dangereuse car d'une part les voitures roulent vite d'autre part certaines d'entre elles ne respectent pas le feu rouge ou le passage piéton ; Monsieur Simon répond que la sanction est lourde (135 euros et 4 points en moins) en cas de non respect d'un passage protégé si un piéton y est engagé.

Suite à une question sur les feux de circulation au carrefour des boulevards du Roi et de la Reine, Thierry Voitellier indique que le réglage de ces feux sera revu.

Monsieur Le Guen, Commissaire de Police, indique qu'on ne doit pas hésiter à appeler le 17 si on repère quelque chose d'anormal ; c'est grâce à un appel téléphonique que la Police a pu mettre la main sur les casseurs de rétroviseurs qui ont sévi rue Pasteur / avenue de Paris / rue de l'Orangerie.



2^{ème} partie : Présentation de M. VOITELLIER :

Monsieur Voitellier nous entretient du projet d'aménagement de l'avenue de St Cloud, de la rue de la Paroisse à la Place Alexandre 1^{er}.

- Il nous indique que le projet relevant du Conseil Général des Yvelines, la marge de manoeuvre de la Ville de Versailles est limitée.
- Le projet du Conseil Général a été reçu par la Ville en février 2009.
- Le Maire de Versailles a demandé d'une part que ce projet soit soumis aux Conseils de Quartier de Notre-Dame et de Montreuil, pour avis et d'autre part qu'il comporte une période d'expérimentation (vraisemblablement fin 2009) avant la réalisation des travaux définitifs.
- L'objectif est de réduire la dangerosité de ce carrefour tout en conservant une certaine fluidité au trafic automobile.

Un Conseiller suggère, avant de faire des modifications, de filmer les flux de circulation et les habitudes des automobilistes avant et pendant la période d'essai des futurs aménagements du carrefour ; cela permettrait de réduire les éventuels risques d'erreur d'agencement.

Après un échange nourri, le Conseil de quartier décide d'examiner ce projet en Commission (NDLR : Elle s'est réunie le 7 avril).

Puis Monsieur Voitellier nous parle du projet de modification du plan de stationnement, projet soumis au Conseil de quartier pour avis :

- On constate une augmentation significative du pourcentage des places occupées par les voitures disposant de carte d'abonnement (résidents ou professionnels) ; en effet on est passé de 70 % en octobre 2008 à 90 % actuellement.
- Les commerçants de Versailles souhaitent que les zones rouges soient étendues notamment Place Hoche (qui comporte 100 places de stationnement).
- Avenue de Saint Cloud, on pourrait envisager de différencier chaussée latérale et chaussée centrale, en plaçant la chaussée latérale Nord en zone rouge et la chaussée centrale en zone orange (et donc accessible aux résidents)
- Rue Carnot : on pourrait envisager un stationnement en épi pour augmenter le nombre de places disponibles.

Ce projet de modification du plan de stationnement sera étudié en Commission, vraisemblablement le 12 mai.

Par ailleurs, Monsieur Voitellier évoque 2 sujets :

- Les cars de tourisme se rendant au château de Versailles : plusieurs solutions seraient envisagées pour améliorer les choses.
- La sécurité des enfants jouant sur le square central de la Place Hoche.

La prochaine réunion du Conseil de quartier se tiendra le mardi 9 juin ; nous aurons le plaisir de recevoir Magali Ordas, Maire-adjoint de Versailles, déléguée à l'environnement, à la propreté et à la qualité de vie.

Marie Seners remercie les participants de leur présence et de leur engagement au service du quartier.